

Helsana

Engagée pour la vie.

Certains d'entre nous portent des lunettes. D'autres aiment voyager. D'autres encore préfèrent des méthodes de traitement alternatives à la visite chez le médecin, ou misent sur la prévention et la promotion de la santé.

Grâce aux assurances complémentaires d'Helsana, vous bénéficiez de prestations importantes, qui ne sont pas ou insuffisamment couvertes par l'assurance de base. Conçues intégralement pour votre bien-être personnel. Parce que nous ne sommes pas tous pareils.

Assurances complémentaires ambulatoires

« Engagée pour mon bien-être. »



TOP

- Urgences à l'étranger
- Médicaments et moyens auxiliaires
- Verres de lunettes et lentilles de contact

SANA

- Médecine complémentaire
- Prévention
- Promotion de la santé

COMPLETA

- Médecine complémentaire
- Prévention
- Verres de lunettes et lentilles de contact

PRIMEO

- Libre choix du médecin dans le secteur ambulatoire
- Prévention
- Plus de confort et de services

	TOP – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/top	SANA – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/sana
Promotion de la santé		CHF 500.– 75%, max. CHF 500.–/an (max. CHF 200.–/domaine)** Par exemple : cours et abonnements de fitness, école du dos/du corps, gymnastique prénatale et postnatale, cours de relaxation et de nutrition
Médecine complémentaire		75% Ambulatoire : 75% des coûts Stationnaire : 100%, max. CHF 5000.–/an* Contributions aux coûts des médicaments et des méthodes de traitement alternatives reconnues par Helsana, p. ex. ostéopathie, kinésiologie, massages médicaux
Prévention		CHF 500.– 75%, max. CHF 500.–/an* Contributions aux coûts de la prévention médicale, p. ex. vaccins, check-ups cardiovasculaires, examens échographiques, désaccoutumance au tabac, examens pour le dépistage précoce d'affections cancéreuses
Protection à l'étranger	Couverture intégrale en cas d'urgence / les traitements planifiés à l'étranger ne sont pas couverts* Prise en charge des traitements à l'étranger en cas d'urgence médicale, de rapatriement en Suisse, ainsi que de sauvetage et de transport	
Verres de lunettes et lentilles de contact	CHF 150.– 90%, max. CHF 150.–/an* Contributions aux coûts des verres de lunettes, des lentilles de contact et des aides visuelles	
Médicaments	90% des coûts pour les médicaments hors liste prescrits par un médecin**	75% des coûts pour les médicaments de la médecine complémentaire
Moyens auxiliaires	90% des coûts jusqu'à CHF 1000.–/an Pour les moyens et appareils prescrits médicalement, tels qu'appareils auditifs et tensiomètres, supports plantaires, etc.	
Transport et sauvetage en Suisse	Max. CHF 100 000.–/an* Contributions aux coûts des transports de sauvetage, de dégagement et d'urgence en Suisse	
Formes de thérapies spéciales	75%, max. CHF 3000.–/an* Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus, stérilisation, vasectomie, etc.	
Traitements orthodontiques	75%, max. CHF 10 000.–/an** Contributions aux coûts jusqu'à la 20 ^{ème} année (p. ex. pour les appareils dentaires)	
Traitements ambulatoires		
Protection juridique à l'étranger et dans le domaine de la santé	Prise en charge des coûts jusqu'à CHF 250 000.– par litige Pour la protection juridique privée et Internet, voir page 15 Helsana Advocare PLUS et Helsana Advocare EXTRA	

* Couverture partielle au titre de l'assurance de base pour cette prestation

** Pas de couverture au titre de l'assurance de base pour cette prestation

	COMPLETA – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/completa	PRIMEO – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/primeo
Promotion de la santé	CHF 500.– 75%, max. CHF 500.–/an (max. CHF 200.–/domaine)** Par exemple : cours et abonnements de fitness, école du dos/du corps, gymnastique prénatale et postnatale, cours de relaxation et de nutrition	
Médecine complémentaire	75% Ambulatoire : 75% des coûts Stationnaire : 100%, max. CHF 5000.–/an* Contributions aux coûts des médicaments et des méthodes de traitement alternatives reconnues par Helsana, p. ex. ostéopathie, kinésiologie, massages médicaux	
Prévention	CHF 750.– 90%, max. CHF 750.–/an* Contributions aux coûts de la prévention médicale, p. ex. vaccins, check-ups cardiovasculaires, examens échographiques, désaccoutumance au tabac, examens pour le dépistage précoce d'affections cancéreuses	CHF 1700.– Check-ups CHF 1700.– tous les 3 ans Offres de check-up exclusives portant sur l'exercice physique, le sport, l'alimentation et la lutte contre le stress
Protection à l'étranger	Couverture intégrale en cas d'urgence* Prise en charge des traitements à l'étranger en cas d'urgence médicale, de rapatriement en Suisse, ainsi que de sauvetage et de transport	Pour les traitements ambulatoires ciblés, selon la garantie de prise en charge des coûts
Verres de lunettes et lentilles de contact	CHF 300.– 90%, max. CHF 300.–/an* Contributions aux coûts des verres de lunettes, lentilles de contact, aides visuelles	
Médicaments	90% des coûts pour les médicaments hors liste prescrits par un médecin** 75% des coûts pour les médicaments	
Moyens auxiliaires	90% des coûts jusqu'à CHF 1000.–/an Pour les moyens et appareils prescrits médicalement, tels qu'appareils auditifs et tensiomètres, supports plantaires, etc.	Max. CHF 5000.–/an , pour les moyens et appareils qui excèdent les prestations de l'assurance de base
Transport et sauvetage en Suisse	Max. CHF 100 000.–/an* Contributions aux coûts des transports de sauvetage, de dégagement et d'urgence en Suisse	CHF 500.–/an p. ex. pour transports en commun, taxi, trajets privés
Formes de thérapies spéciales	75%, max. CHF 4500.–/an* Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus, stérilisation, vasectomie, etc.	90%, max. CHF 5000.–/an Formes de traitement et de diagnostic innovantes, p. ex. divers tests génétiques
Traitements orthodontiques	75%, max. CHF 10 000.–/an** Contributions aux coûts jusqu'à la 20 ^{ème} année (p. ex. pour les appareils dentaires)	
Traitements ambulatoires		
Protection juridique à l'étranger et dans le domaine de la santé	90%, par des médecins non conventionnés (à l'exception de la psychothérapie) Prise en charge des coûts jusqu'à CHF 250 000.– par litige Pour la protection juridique privée et Internet, voir page 15 Helsana Advocare PLUS et Helsana Advocare EXTRA	<ul style="list-style-type: none"> Libre choix du médecin : couverture intégrale dans les établissements reconnus (chefs de clinique, médecins-chefs, professeurs) Prestations de confort en cas d'interventions en ambulatoire : zone de repos privée, restauration, boissons, Internet, journaux, place de stationnement gratuite ou trajet en taxi jusqu'à domicile



Avez-vous des questions ou souhaitez-vous un conseil personnalisé ?

N'hésitez pas à nous contacter directement au 0844 80 81 82.
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de notre entretien avec vous.



Pour obtenir des informations complémentaires, consultez également

www.helsana.ch



Profitez du programme de bonus Helsana+, qui récompense votre mode de vie sain ainsi que votre fidélité.

www.helsana.ch/plus

Notre engagement pour la satisfaction des clients.

